

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mars 2013

L'an deux mil treize, le vingt-six mars, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de MERLEVEZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Fortuné LE CALVÉ, le Maire.

Date de convocation : 14 mars 2013

PRÉSENTS : LE CALVÉ F., PARÉ M., LE LEVÉ Ph., LE LEUCH J.L., LE BLIMEAU D., GAUTIER Y., JAFFRE Cl., LE CORRE M.H., BOULAIS Ch., LE SAUSSE M., CORLAY I., JUSTOM Ph., LE SERREC Ph., LE LABOUSSE N., TIBULLE L., LE PADELLEC P., LE HUEC M.A.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Jean-Michel CORLAY a donné pouvoir à Martine PARÉ

Bruno LE BOSSER a donné pouvoir à Fortuné LE CALVE

Claude LE GOFF a donné pouvoir à Philippe LE SERREC

Marie-France PONGERARD, absente excusée

Etienne LE BORGNE, absent excusé.

Isabelle CORLAY a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté.

D-26MARS2013-1 TARIFS 2013

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés vote les tarifs 2013 :

INTITULE		TARIFS 2013 + 2 %
GARDERIE	le quart d'heure	à compter du 01/09/13 0,30 €
		à compter du 01/09/13 3,37 €
PHOTOCOPIE	Particulier	0,30 €
	Association	Papier fourni 0,06 €
	Association	Papier non fourni 0,12 €
FOURNITURE SCOLAIRE	Forfait par classe	100,94 €
	Primaire / élève	56,00 €
	Maternelle / élève	83,99 €
	Arbre de Noël	11,42 €
SUBVENTION CLASSE DE DECOUVERTE		4,82 €
ASSAINISSEMENT	Redevance	1,64 €
	Raccordement Nouvelle habitation	2 040,00 €
	Raccordement Ancienne habitation	1 020,00 €

DROIT DE PLACE			30,47 €	
LOCATION REMORQUE			24,41 €	
TAXE FUNERAIRE			60,95 €	
CONCESSION CIMETIERE	30 ans	Intermédiaire	191,21 €	
	50 ans	Intermédiaire	400,36 €	
CAVEAUX CIMETIERE	2 places		656,29 €	
	3 places		778,43 €	
	4 places		836,10 €	
COLUMBARIUM	15 ans		457,13 €	
	30 ans		694,84 €	
COLUMBARIUM AU SOL	15 ans		195,03 €	
	30 ans		408,37 €	
TAXE RAMASSAGE DE CHIEN			98,74 €	
LOCATIONS Réservées aux habitants de Merlevenez	Chèque caution		400,00 €	
	Salle Xavier Grall (300 places)	Sans la cuisine		239,01 €
		Cuisine avec réservation par traiteur 1 jour		737,50 €
		Cuisine avec réservation par traiteur 2 jour		947,16 €
	Salle Paul Gauguin (80 places)	La Fenaison		137,43 €
		Obsèques		54,12 €
	Kermadio		40,22 €	
Autres LOCATIONS	Associations extérieures à but humanitaire		162,36 €	

M. le Maire rappelle que les repas de la cantine peuvent être annulés la veille avant 10h pour le lendemain sauf le jeudi où ils doivent être annulés le mardi avant 10h. Hélas, trop de repas sont annulés le jour-même plus par négligence qu'en raison d'un évènement imprévu. Cette situation entraîne un manque à gagner annuel de 2 000€ environ, sachant que le service restauration scolaire est déjà largement déficitaire. Le personnel d'accueil du secrétariat refusera désormais toute annulation le jour-même. Les parents ne pourront pas aller chercher le repas dû, à la cantine, pour des raisons sanitaires afin qu'il n'y ait pas rupture de la chaîne du froid.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2012

• Budget commune :

- section de fonctionnement	* dépenses	1 758 706,10
	* recettes.....	2 856 674,54
	Excédent.....	1 097 968,44
- section d'investissement	* dépenses.....	1 950 659,42
	* recettes.....	995 578,44
	Déficit.....	955 080,98
Excédent global de clôture		142 887,46

• Budget assainissement :

- section d'exploitation	* dépenses.....	128 800,04
	* recettes.....	376 582,15
	Excédent	247 782,11
- section d'investissement	* dépenses.....	15 876,39
	* recettes.....	82 727,59
	Excédent	66 851,20
Excédent global de clôture		236 548,16

Après que Monsieur le Maire se soit retiré, le Conseil municipal délibère et à l'unanimité de ses membres présents et représentés approuve et vote les Comptes Administratifs 2012.

D-26MARS2013-2

AFFECTATION DU RESULTAT 2011 / BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que l'excédent de la section de fonctionnement est de : 1 097 968,44 Conformément à l'instruction comptable M 14, il propose d'affecter le résultat.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide d'affecter partiellement ce résultat pour la somme de : 955 080,98 à l'autofinancement complémentaire prévisionnel de la section d'investissement par son inscription en réserve à l'article 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés du Budget Primitif 2013.

COMPTE DE GESTION COMMUNE 2012

L'assemblée, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par Mme JEGAT, Trésorière à Port-Louis, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2012

L'assemblée, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par Mme JEGAT, Trésorière à Port-Louis, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

D-26MARS2013-3 **ACQUISITION D'UNE PARCELLE**

M. le Maire rappelle la décision de principe d'acheter une parcelle, au prix de 50€/m², route de Port-Louis pour la construction d'une nouvelle pompe de relevage, le propriétaire étant M. Philippe UHEL.

Le géomètre a établi le document d'arpentage. La superficie cédée est de : 276 m². Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'acquérir 276 m² de la parcelle cadastrée ZE 15 au prix de 50€/m², soit 13 800 € et autorise M. le Maire à signer l'acte et les pièces qui s'y rapportent avec M. Philippe UHEL. Tous les frais résultant de cette opération seront à la charge de la commune de Merlevenez.

D-26MARS2013-4 **CONSULTATIONS**

1)-Renouvellement de la pompe de relevage, route de Port-Louis

M. le Maire rappelle le projet du renouvellement de la pompe de relevage, route de Port-Louis, estimée à 114 000€.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide de lancer une consultation et autorise M. le Maire à retenir l'entreprise la mieux-disante.

2)-Installation d'un système de télésurveillance sur les pompes de relevage du réseau collectif d'assainissement

M. le Maire souligne l'importance d'équiper chaque pompe de relevage d'un système de télésurveillance qui permettra à l'entreprise chargée de la maintenance d'intervenir beaucoup plus rapidement en cas de dysfonctionnement. L'installation d'un système de télésurveillance est estimée à 16 400 € ht.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide de lancer une consultation et autorise M. le Maire à retenir l'entreprise la mieux-disante.

D-26MARS2013-5-1 **LOTISSEMENT COMMUNAL – HONORAIRES**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés décide de confier la maîtrise d'œuvre du lotissement communal (rue Fontaine Maria) au cabinet HUIBAN-HINAULT de Lorient. M. le Maire est autorisé à signer la convention d'honoraires qui est de 14 000 € H.T.

D-26MARS2013-6 **RYTHMES SCOLAIRES**

La réforme sur les rythmes scolaires a pour objectif de favoriser la réussite scolaire pour tous les élèves par une organisation différente de la semaine scolaire qui portera sur 24 heures d'enseignement

réparties sur 9 demi-journées (au lieu de 8 aujourd'hui). Des activités complémentaires, facultatives, seront proposées par les enseignants pour les activités pédagogiques et par les mairies pour les activités éducatives.

Cependant, il reste beaucoup de points à éclaircir : combien d'enfants participeront aux activités proposées ? Qui les encadrera ? Quelle sera l'incidence sur le budget communal ? Où se dérouleront-elles ? Si les enseignants ont besoin de leurs classes pour les activités pédagogiques et préparer leurs cours, le centre de loisirs a été conçu pour accueillir 120 enfants au grand maximum et non 420 !

M. le Maire et Jean-Michel CORLAY, adjoint aux affaires scolaires, ont participé à une réunion d'information à Lorient, animée par Mme FAVEREAU, inspectrice d'académie. Ils ont reçu les enseignants et les associations des parents d'élèves des établissements publics et privés qui tous souhaitent que la mise en place de cette réforme soit reportée en septembre 2014.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, compte-tenu du souhait des équipes enseignantes et des associations de parents d'élèves et devant les nombreuses questions sans réponse à ce jour, décide de reporter à septembre 2014 la réforme sur les rythmes scolaires.

D-26MARS2013-7

DEMANDE DE SUBVENTION – OUVRAGES POUR LA BIBLIOTHEQUE

Pour enrichir le fonds de la bibliothèque communale qui comprend environ près de 10 000 ouvrages, Jean-Luc LE LEUCH, adjoint à la culture présente un devis établi par la société BPE-PEMF d'un montant de 6 900 € ttc.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, sollicite M. le Président du Conseil Général l'attribution d'une subvention pour l'achat de ces ouvrages.

D-26MARS2013-8

DEPOTS SAUVAGES

En concertation avec les communes de la CCBBO, M. le Maire propose de fixer à 300€ par dépôt sauvage, le montant de la taxe, sur le territoire de la commune de Merlevenez. En effet, il est inadmissible de constater de temps à autres des déchets de toutes sortes jetés sur la voie publique.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés accepte cette proposition.

D-26MARS2013-9

LOTISSEMENT Marie LEFRANC : INTEGRATION des ESPACES COMMUNS

Les espaces communs du lotissement privé dénommé désormais rue Marie LEFRANC ont été réalisés conformément à la demande de la commune.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés autorise M. le Maire à signer l'acte de cession à titre gratuit des parcelles cadastrées ZM 640 et 641, correspondant aux espaces communs (voirie et espaces verts) pour qu'elles soient intégrées dans le

domaine communal. Cette mesure sera effective lorsque l'acte notarié sera signé, les frais restent à la charge des demandeurs qui sont les colotis.

D-26MARS2013-10 **TRAVAUX DE DEBROUSSAILLAGE**

Sur les 3 entreprises consultées, seules 2 ont répondu pour les travaux de débroussaillage des voiries communales et chemins ruraux.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés retient la mieux-disante. Il s'agit de l'entreprise ILLIEN de Kervignac avec une offre de : 3 633,45 € ttc.

COLLECTAGE

Un document audiovisuel sous forme de CD a déjà été réalisé à partir de collectages faits par l'équipe municipale auprès des personnes, figures de notre commune. M. le Maire propose d'aller plus loin en faisant appel à Lucien GOURONG qui fait un travail remarquable sur d'autres communes. Il sait traduire et mettre en valeur toutes les informations glanées. Jean-Luc LE LEUCH, adjoint à la culture, est chargé de ce dossier.

Fortuné LE CALVÉ	Martine PARÉ	Jean-Michel CORLAY
		A donné pouvoir à Martine PARÉ
Philippe LE LEVÉ	Claude LE GOFF	Jean-Luc LE LEUCH
	A donné pouvoir à Philippe LE SERREC	
Didier LE BLIMEAU	Yves GAUTIER	Monika PLAILLY
		Démission le 28 septembre 2009
Claude JAFFRÉ	Marie-Hélène LE CORRE	Christine BOULAIS
Michel LE SAUSSE	Marie-France PONGÉRARD	Isabelle CORLAY
	Absente excusée	
Etienne LE BORGNE	Bruno LE BOSSER	Philippe JUSTOM
Absent excusé	A donné pouvoir à Fortuné LE CALVÉ	
Philippe LE SERREC	Nathalie LE LABOUSSE	Lionel TIBULLE
Patrice LE PADELLEC	Marie-Aimée LE HUEC	